

Protocole sanitaire grand public*

« *Pour se réunir en toute sécurité* »

Accès - entrée et sortie des visiteurs & participants

- Contrôle du passe sanitaire obligatoire par un agent habilité
- Des accès distincts seront mis en place par les services du Palais afin de gérer la circulation de vos participants (une entrée et une sortie)

Circulation dans le bâtiment

- Traçage par le Palais Neptune de distances de sécurité aux banques accueil et vestiaires (niveau 0) et au foyer bar (niveau 2)
- Marquage des escaliers monumentaux avec séparation (sens de montée et de descente)

Masques

- Le port du masque sera obligatoire pour tous les participants/organiseurs/exposants dans l'enceinte du Palais Neptune, espace restauration compris et extérieur(s)
- Ces masques devront être fournis par les organisateurs (et/ou les participants)

Hygiène/nettoyage

- Tous les sanitaires du Palais Neptune sont équipés de savon désinfectant aux normes COVID
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique automatiques seront mis en place aux entrée et sortie ainsi qu'à l'entrée de la salle Colbert et de l'auditorium Vauban
- Signalétique de port du masque et distanciation sur tous les niveaux et salles de réunion
- Renforcement du personnel de nettoyage pendant les manifestations pour une désinfection continue des surfaces de contact (à la charge du Palais Neptune)
- Désinfection manuelle par produit adapté.

*Protocole organisé autour des principes généraux de la Prévention des Risques dont il reprend l'approche méthodologique et la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP). Rédigé d'après le référentiel sanitaire de la filière événementielle spécifique aux événements organisés par des professionnels (Salons, foires, congrès, congrès-expositions, conventions d'entreprises et d'institutionnels). Cf. Unimev@
Eléments de la réglementation issue des lois du 31 mai et du 5 août 2021 ainsi que du décret de référence du 1er juin 2021 (dernièrement modifié par un décret du 7 août 2021)